

CHAM Primaire

Présentation Générale :

Ces classes permettent aux élèves manifestant un intérêt particulier pour les activités musicales de recevoir, dans le cadre de l'école, un enseignement musical dispensé par les professeurs du conservatoire.

Il ne s'agit en aucun cas d'une orientation, mais simplement d'offrir la possibilité de développer de façon harmonieuse la sensibilité musicale des enfants et l'enseignement général.

Les élèves en classes à horaires aménagés musique (CHAM) bénéficient, pendant leur scolarité élémentaire, d'un aménagement de l'emploi du temps, sans qu'aucune matière ne soit supprimée, ni le programme modifié.

Le Conservatoire Gabriel Fauré (Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre), place Henri Dunant, propose un enseignement musical et chorégraphique du premier au troisième cycle dans trente neuf disciplines différentes, ainsi que des activités d'animation et de diffusion.

Les écoles élémentaires René Defarge et Jean Moulin accueillent les élèves en horaires aménagés musique du CE1 au CM.2.

L'enseignement musical gratuit comporte des cours de formation musicale, de chant choral, de culture musicale et d'initiation à la danse.

La pratique instrumentale fait l'objet d'une inscription complémentaire et payante au conservatoire.

Admission :

➤ Modalité de pré-inscription :

* **Elèves actuellement à l'école primaire Jean Moulin ou à l'école primaire René Defarge** : le directeur de l'école primaire distribuera les formulaires de pré-inscription

* **Elèves des autres écoles primaires du CE1 au CM2 :**

- retirer un dossier au **Service Vie Scolaire et Jeunesse** de la Mairie d'Angoulême
111, rue de Saintes – 16000 ANGOULEME - Tél. 0545386440
(Quartier Saint Cybard – Centre Commercial)

➤ Modalités de recrutement :

* **pour les élèves actuellement en CP**, le recrutement se fait à partir de l'observation du livret scolaire de compétences de l'élève, et d'une évaluation de séances d'éducation musicale dans la classe par le représentant de l'Education Nationale

* **pour les demandes à partir du CE2**, le livret scolaire est également observé. Le conservatoire vérifie si le niveau musical de l'élève lui permet de s'intégrer dans de bonnes conditions au dispositif.

CHAM Secondaire

Présentation Générale :

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) secondaires sont destinées aux élèves qui montrent des aptitudes pour les activités musicales. Elles permettent de poursuivre, dans des conditions harmonieuses, scolarité et enseignement musical.

A noter : l'accueil d'élèves en classes à horaires aménagés théâtre est en préfiguration pour le recrutement en 4^{ème} en 2011/2012 au collège René Cassin (Gond-Pontouvre).

L'effectif restreint des classes permet aux professeurs et aux enfants de suivre une formation de qualité.

Sur un même site en centre ville, sont rassemblés les établissements concernés :

Le Conservatoire Gabriel Fauré (Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre), place Henri Dunant, propose un enseignement musical et chorégraphique du premier au troisième cycle dans trente neuf disciplines différentes, ainsi que des activités d'animation et de diffusion.

Le Collège Jules Verne, situé à 100m du Conservatoire, rue du Petit Saint Cybard, permet à l'enfant de suivre une scolarité de la 6^{ème} à la 3^{ème} en externat ou demi-pension (pas d'internat).

L'enseignement artistique, de 6h30 à 7 heures par semaine, est assuré par les professeurs du Conservatoire et le professeur d'éducation musicale du collège.

L'aménagement des horaires permet aux élèves de suivre les cours collectifs du conservatoire dans des créneaux dégagés par le collège ou intégrés au sein même de l'emploi du temps du collège.

A l'issue de la troisième, l'élève a les mêmes possibilités d'orientation que dans tout autre collège.

Les élèves en CHAM bénéficient d'un tarif préférentiel pour leur inscription au Conservatoire .

Une seconde « option musique » fonctionne au lycée Guez de Balzac à Angoulême.

Admission :

En préalable, il est requis un niveau de formation musicale et instrumentale.

➤ pour une entrée en 6^{ème} CHAM :

vous devez manifester votre choix sur le dossier d'entrée en 6^{ème} et au directeur d'école primaire qui vous remettra **une fiche de renseignements à rapporter au Conservatoire**. Le document est [téléchargeable ici](#).

➤ de la 5^{ème} à la 3^{ème} :

vous devez joindre le collège Jules Verne. **Une fiche de renseignements, à rapporter au Conservatoire**, vous sera remise par le collège (si nécessaire, l'élève sera convoqué pour des tests musicaux).

Clôture des candidatures :

Les candidatures seront reçues jusqu'au : **vendredi 23 mars 2012**

Les résultats concernant l'admission en CHAM seront communiqués aux familles par l'Inspection d'Académie, courant juin 2012, après l'avis de la commission.

Un dossier d'inscription sera alors adressé par le conservatoire en fonction de cet avis.

Où et comment se renseigner ?

Par écrit ou par téléphone

- **Conservatoire Gabriel Fauré**
du Grand Angoulême
Place Henri Dunant
B.P. 40233
16007 Angoulême Cedex
Tél. 05.45.95.21.69 / Fax 05.45.95.18.33
conservatoire@grandangouleme.fr
- **Ecole primaire René Defarge**
10 rue Turenne
16000 Angoulême
Tél. 05.45.95.13.09
- **Ecole primaire Jean Moulin**
2 rue d'Alexandrie
16000 Angoulême
Tél. 05.45.61.19.40
- **Collège Jules Verne**
1, rue du Petit Saint Cybard
16007 Angoulême
Tél. 05.45.95.26.38

Classes à Horaires Aménagés



Année scolaire 2012/2013

Réunions d'information

Primaire : 20 février 2012 à 17h30

Secondaire : 20 février 2012 à 18h30

Amphithéâtre Brassens du Conservatoire Gabriel Fauré

Inspection Académique de la
Charente

Conservatoire Gabriel Fauré
du Grand Angoulême

Collège Jules Verne

Ecole Primaire René Defarge

Ecole Primaire Jean Moulin

